



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 12/06/2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos. Y Lafon, O.Memain,

Absents excusés : J.Placés, Th.Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : Pierre NADAU

Préambule :

Mr le Maire demande à l'assemblée son accord pour traiter 2 questions supplémentaires : DM budgétaire et missions de contrôle du bâtiment ex DDE.

1. FUSION DES REGIES DE SKI CAUTERETS LUZ ARDIDEN

Le Maire expose que la Régie des Sports d'Hiver de l'Ardiden, dont la commune est membre, négocie depuis plus de quatre ans avec le pool bancaire pour renégocier la dette de la station et obtenir des annuités qui répondent à sa capacité d'autofinancement (qui est de 1.1M€ par an) telle que reconnue depuis plusieurs années par la Chambre Régionale des Comptes (cf rapport de 2007).

Le Maire rappelle que le pool bancaire met en préalable à toute renégociation trois conditions (cf mail du Crédit Agricole chez de file du pool bancaire du 26 janvier 2018) :

- une garantie du nouveau prêt renégocié à hauteur de 25% par la Région
- à 55% par la communauté de communes
- et à une augmentation du périmètre constitué par les collectivités territoriales.

C'est pour répondre à la condition de l'augmentation du périmètre que la fusion des deux régies de ski Cauterets et Luz Ardiden a été proposée par les acteurs institutionnels.

Considérant la nécessité de garantir la survie de la Régie des Sports de l'Ardiden et la pérennité de celle de Cauterets et après débat, le Conseil, à l'unanimité des présentes, donne un avis favorable au principe de fusion des deux régies **mais sous les plus expresses réserves** ci-après :

- connaître précisément les conditions (statut, gouvernance et participation des communes) de cette survie notamment par le biais de la fusion des deux régies de Cauterets et Luz Ardiden,
- la nouvelle structure prendra en compte le passif et l'actif des deux régies
- Les garanties d'emprunt 25% pour la Région et 55% pour la Communauté de Communes seront acquises pour la renégociation de la dette de Luz Ardiden

- Le pool bancaire confirmera bien, à l'été 2018, un étalement de la dette en limitant les annuités à 1.1M€
- L'élargissement du périmètre se fera avec l'entrée de la Communauté de Communes au plus tard lors de la mise œuvre de la remontée Cauterets – Luz
- La participation annuelle de la commune d'Esquièze-Sère, dans la nouvelle structure, sera au maximum de 150 000€ par an (soit de l'ordre de 15% de son budget de fonctionnement valeur 2018), montant préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Le non-respect de l'un des critères énoncés, entrainera le retrait automatique et sans condition de la commune de la nouvelle structure issue de la fusion.

2. DM N°1 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget pour l'achat du camion étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Articles	Montant
<i>Investissement</i>		
<i>Dépenses</i>		
Achat camion	2182-27	+ 1 840
Dépenses imprévues	022	- 1 840

3. Missions de contrôles pour le bâtiment ex DDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien bâtiment DDE, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante ainsi que 2 autres missions complémentaires : contrôle technique et coordination SPS.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal les offres résultant de la consultation pour ces missions :

- **pour le diagnostic amiante :**

l'entreprise AB DIAG pour un montant de 490.00 € HT

l'entreprise DIAG-EXPERT pour un montant de 550.00 € HT

- **pour le contrôle technique :**

Bureau VERITAS pour un montant de 4 600.00 € HT

SOCOTEC pour un montant de 4 100.00 € HT

- **pour la mission SPS**

PRATDESSUS CONSEIL pour un montant de 3 635.00 € HT
BUREAU VERITAS pour un montant de 2 226.00 € HT
SUD OUEST COORDINATION pour un montant de 1 936.00 € HT (interventions supplémentaires 350€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir

- * l'entreprise **AB DIAG** pour le diagnostic amiante pour **490 € HT**
- * l'entreprise **SOCOTEC** pour le contrôle technique pour **4 100 € HT**
- * l'entreprise **VERITAS** pour la coordination SPS pour **2 226 € HT**

4. Objet : Vente Peugeot BOXER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Société Pyrénées Diesel a proposé de reprendre l'ancien véhicule Peugeot BOXER pour un montant de 3 000 € (Trois mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente et autorise le Maire à signer tout document y afférent.